

Si vous êtes né(e) en	Vous pouvez partir dès	Si votre durée d'assurance (DA) Cotisée est supérieure ou égale	Avec la condition de début d'activité de 4 ou 5 trim 
1952 DA = 164 Trimestres exigés pour avoir le taux plein	56 Ans	172 Trimestres = DA + 8 Trimestres	Avant 16 ans
	58 Ans	168 Trimestres = DA + 4 Trimestres	Avant 16 ans
	59 Ans 4 Mois	164 Trimestres	Avant 17 ans
	60 Ans	164 Trimestres	Avant 20 ans
1953 DA =165 Trimestres exigés pour avoir le taux plein	56 Ans	173 Trimestres = DA + 8 Trimestres	Avant 16 ans
	58 Ans 4 M	169 Trimestres = DA + 4 Trimestres	Avant 16 ans
	59 Ans 8 M	165 Trimestres	Avant 17 ans
	60 Ans	165 Trimestres	Avant 20 ans
1954 DA = 165 Trimestres exigés pour avoir le taux plein	56 Ans	173 Trimestres = DA + 8 Trimestres	Avant 16 ans
	58 Ans 8 M	169 Trimestres = DA + 4 Trimestres	Avant 16 ans
	60 Ans	165 Trimestres	Avant 20 ans
1955 DA = 166 Trimestres exigés pour avoir le taux plein	56 Ans 4 M	174 Trimestres = DA + 8 Trimestres	Avant 16 ans
	59 Ans	170 Trimestres = DA + 4 Trimestres	Avant 16 ans
	60 Ans	166 Trimestres	Avant 20 ans
1956 X Trimestres exigés pour avoir le taux plein	56 Ans 8 M	DA Trimestres +8 Trimestres	Avant 16 ans
	59 Ans 4 M	DA Trimestres +4 Trimestres	Avant 16 ans
	60 Ans	DA Trimestres	Avant 20 ans
1957 X Trimestres exigés pour avoir le taux plein	57 Ans	DA Trimestres +8 Trimestres	Avant 16 ans
	59 Ans 8 Mois	DA Trimestres	Avant 16 ans
	60	DA Trimestres	Avant 20 ans
1958 X Trimestres exigés pour avoir le taux plein	57 Ans 4 Mois	DA Trimestres +8 Trimestres	Avant 16 ans
	60 Ans	DA Trimestres	Avant 20 ans
1959 X Trimestres exigés pour avoir le taux plein	57 Ans 8 Mois	DA Trimestres +8 Trimestres	Avant 16 ans
	60 Ans	DA Trimestres	Avant 20 ans

1960 X Trimestres exigés pour avoir le taux plein	58 Ans	DA Trimestres +8 Trimestres	Avant 16 ans
	60 Ans	DA Trimestres	Avant 20 ans

Mesure applicable à compter du 01-11-2012

Décret n° 2012-847 du 02-07-2012

★ Détermination de 4 ou 5 trimestres

Nés 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} trimestre : Durée assurance d'au moins 5 trimestres à la fin de l'année au cours de laquelle a lieu l'anniversaire.

Nés au 4^{ème} trimestre : Durée assurance d'au moins 5 trimestres à la fin de l'année au cours de laquelle a lieu l'anniversaire.

Ou

Durée d'assurance d'au moins 4 trimestres à la fin de l'année **au cours** de laquelle a lieu l'anniversaire.

Si cette condition du nombre de trimestres en durée d'assurance cotisée exigés avant 16, 17 ou 20 ans n'est pas remplie, le droit à un départ à la retraite anticipée au titre des carrières longues est impossible, sans qu'il soit besoin de vérifier les autres conditions

Fait au SEDEP le 26-07-2012